



Centre local de développement

Mémoire déposé au
Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement

Par

La Ville de Baie-Comeau,
le Centre local de développement de Manicouagan
et la Chambre de commerce de Baie-Comeau



Dans le cadre de
l'audience publique sur le projet d'accès
à l'île René-Levasseur par Kruger – Scierie Manic

Octobre 2002



Chambre de commerce
de Baie-Comeau

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Introduction	4
1- Présentation des partenaires	5
2- Contexte régional	7
3- Apport économique de Kruger	10
4- Position des partenaires	11
5- Conclusion	13

INTRODUCTION

Suite au dépôt d'une étude d'impact pour l'obtention des autorisations nécessaires à l'aménagement d'un accès à l'île René-Levasseur par Kruger – Scierie Manic, le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, monsieur André Boisclair, a mandaté le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour constituer une commission d'enquête et tenir une audience publique sur le projet.

Le présent mémoire a été rédigé par trois intervenants, la Ville de Baie-Comeau, le Centre local de développement de Manicouagan (CLD) et la Chambre de commerce de Baie-Comeau, ayant pour objectif le développement économique de la région. À l'intérieur de ce document, nous vous présenterons quelles sont les raisons permettant aux signataires d'appuyer dans son intégralité le projet de Kruger – Scierie Manic.

1- PRÉSENTATION DES PARTENAIRES

Située dans la MRC de Manicouagan, la Ville de Baie-Comeau dessert une population de 24 021 habitants. Le territoire de la MRC de Manicouagan longe le fleuve Saint-Laurent sur plus de 130 km, couvrant une superficie de 39 462 km². Baie-Comeau est la principale ville de la MRC, comptant 75% de sa population en 2002. De part et d'autre, sept municipalités et la communauté autochtone de Betsiamites se partagent le reste du territoire. Ses limites s'étendent d'ouest en est de la rivière Bersimis jusqu'à Baie-Trinité. Au sud, elle est bornée par le fleuve Saint-Laurent, et sa limite nord englobe la presque totalité du réservoir Manicouagan. La Ville de Baie-Comeau veille à l'administration du système municipal dans l'intérêt de ses citoyens. Elle se charge de différents niveaux de services et prend une part active dans le développement du territoire afin de se positionner stratégiquement et de maintenir la qualité de vie de ces citoyens.

Le CLD travaille pour les promoteurs, les investisseurs et les quelque 1 177 entreprises sur le territoire de la MRC de Manicouagan. Il a pour mission de promouvoir le développement économique des secteurs industriel, commercial, touristique et de l'économie sociale du territoire de la MRC de Manicouagan en favorisant les investissements créateurs d'emplois.

La Chambre de commerce de Baie-Comeau présente la vision de plus de 600 membres, visant à favoriser le progrès de l'entreprise privée en encourageant l'entrepreneuriat et en jouant un rôle de catalyseur dans le développement économique et social de la MRC Manicouagan et de la Côte-Nord. Elle se veut donc un acteur dynamique dans le milieu en se faisant le porte-parole des gens d'affaires de la région.

Par la voix des élus et des membres d'organismes que nous représentons, nous avons choisi de déposer un mémoire commun, visant à démontrer à quel point le consensus est général. Les milieux politique et économique ont joint leurs convictions afin de soutenir le développement de notre région et par le fait même, le bien-être des populations.

2- CONTEXTE RÉGIONAL

La Côte-Nord, d'une superficie de 328 693 km², est la deuxième plus vaste région du Québec. C'est une région présentant une faible densité de population (0,3 habitants au km²), laquelle s'étend sur 1 200 km de côtes entre Tadoussac et la limite ouest du Labrador : l'occupation de la Côte-Nord est essentiellement linéaire le long du littoral où 80 % de la population se concentre sur 0,6 % du territoire.

La MRC de Manicouagan occupe une position stratégique sur la Côte-Nord puisque d'une part, elle concentre 67 % de tous les emplois manufacturiers de la région, et de plus, elle constitue un milieu de passage obligé entre les territoires au nord et à l'est de la Côte-Nord et le reste du Québec.

La MRC de Manicouagan compte 34,4 % de la population de la Côte-Nord. Selon les plus récentes données démographiques émises par Statistique Canada, la population de la MRC de Manicouagan poursuit la décroissance amorcée depuis cinq ans et affiche une variation négative de 7,31 % entre les années 1996 et 2001, passant de 36 271 personnes en 1996 à une population de 33 620 en 2001. Pour la même période, la décroissance de la population de la MRC de Manicouagan est plus forte que celle enregistrée pour la région administrative de la Côte-Nord. Cette dernière enregistre une baisse globale de population de 5 539 personnes, soit -5,37 %. À l'inverse, la province de Québec a connu pour la même période, une croissance de sa population de 3,80 %.

Cette baisse de la population dans la MRC de Manicouagan peut s'expliquer, en partie, par le départ vers les grands centres de personnes ayant perdu leur emploi. Loin d'être banale, cette décroissance de la population est un indicateur très clair de dévitalisation du milieu et il est important de tout mettre en place pour changer la tendance. Selon les plus récentes perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec, la population de la MRC de Manicouagan devrait continuer à décroître au cours des années à venir. Le nombre d'habitants devrait ainsi passer de 35 102 en 2001 à 33 800 en 2006, soit une baisse estimée à 3,7 %. À l'inverse, la population du Québec devrait connaître, de 2001 à 2006, un accroissement de 1,8 %.

Selon les données disponibles, lors de l'arrivée de Kruger, la situation du marché du travail dans la région avait commencé à décroître. La population active de la Région métropolitaine de recensement de Baie-Comeau est passée de 18 100 en 1998 à 16 800 en 2000 (-1 300 personnes). Le taux d'activité, pour la même période, est passé de 65,8 % à 63,9 %, une baisse de 1,9 points. Isolé, le repli de 4 % du taux de chômage entre 1998 et 2000, passant de 12,2% à 8,2%, peut laisser croire à une saine santé du marché du travail. Cependant, il doit être interprété en tenant compte de la diminution de la population active dans la région, soit 1 300 personnes de moins qui ne sont plus au travail ou en chômage, à la recherche d'un emploi ou en emploi à l'extérieur de la MRC. Il est également observé que le revenu personnel par habitant dans la MRC de Manicouagan se situe encore au-dessus de celui de la moyenne provinciale. Par contre, l'écart n'est plus que de 2,3 % en 1999, comparativement à une différence de 5,2 % en 1996. Ceci démontre bien que les revenus d'emploi que procurent les entreprises de la MRC ne sont plus aussi supérieurs que par les années précédentes. Aujourd'hui, la situation économique s'est amélioré dû entre autres aux projets de construction d'Hydro-Québec. Cependant, l'apport économique relié à ces projets est temporaire et la région a besoin d'industries maintenant des emplois pour soutenir un développement économique plus stable à long terme.

La région de Baie-Comeau possède une base économique axée principalement sur quatre grandes entreprises manufacturières, sur les activités d'Hydro-Québec et sur sa fonction de centre commercial et administratif régional. La présence de firmes telles que Abitibi Consolidated (Division Pâtes et papier et Forêt et Scieries), Alcoa Itée, Cargill Itée et Scierie Manic de Kruger constitue une force économique, représentant conjointement près du quart de tous les emplois de la MRC de Manicouagan. Jusqu'à maintenant le développement industriel de la région s'est organisé autour des grandes industries exploitant les ressources premières et tout un réseau d'entreprises de services s'est greffé à cette structure industrielle. Au cours des 10 dernières années, une seule entreprise d'importance est venue s'établir dans la région, soit la Scierie Manic de Kruger, dans la municipalité de Ragueneau, représentant ainsi, un nouvel acteur important dans l'industrie forestière de la région.

Ces entreprises et bien d'autres exportent une forte proportion de leur production dont la valeur dépasse le milliard de dollars par an. D'ailleurs, la Côte-Nord affiche le plus haut

taux au Québec, 78% de la production étant exportée principalement par cinq grandes entreprises et environ 25 PME de la Côte-Nord. L'économie est donc largement ouverte sur le monde et de ce fait, sensible au taux de change et à l'évolution de la conjoncture sur les marchés, surtout américains. L'apport économique de la Côte-Nord pour l'ensemble du Québec est important puisque, avec à peine 1,5% de la population québécoise, elle produit 31% de tout l'aluminium du Québec, 28% des expéditions minérales, 27% de l'énergie électrique (Complexe Manic-Outardes et Bersimis), 22% des valeurs de pêche et 15% des produits forestiers de la province.

La ressource forestière est à l'origine du développement de la région. La forêt est omniprésente sur la Côte-Nord, occupant près du trois quart du territoire, ce qui en fait la plus importante superficie boisée de la province. De grands et petits utilisateurs puisent leurs matières premières dans une forêt couvrant 34 223 km², soit 87 % de la superficie totale de l'agglomération de Baie-Comeau. La forêt est composée à 90 % de conifères dont la qualité ne cesse de susciter l'intérêt de l'industrie. Encore aujourd'hui, ce secteur se tient dans les premiers rangs en termes d'emplois.

3- APPORT ÉCONOMIQUE DE KRUGER

Kruger est active sur la Côte-Nord depuis 1996, année où elle a fait l'acquisition des scieries Jacques-Beaulieu et HCN, située dans la MRC voisine de la Haute-Côte-Nord. Un an plus tard, en 1997, suite à l'obtention d'un CAAF au nord de Manic-5, Kruger amorça la construction d'une toute nouvelle usine de sciage (Scierie Manic) à Ragueneau dans notre MRC. Aujourd'hui, l'usine représente un investissement total de 70 millions \$ regroupant les frais de construction de l'usine et des chemins d'accès ainsi que les immobilisations et emploie quelque 115 personnes. Quant à elles, les activités en forêt et le transport du bois vers l'usine et vers les marchés emploient plus de 400 personnes.

Globalement, depuis son arrivée sur la Côte-Nord, Kruger a investi un total de 110 millions \$ en immobilisations et selon les méthodes d'évaluation du ministère des Ressources naturelles - secteur forêt, l'entreprise a généré des retombées économiques estimées à quelque 500 millions \$, en ce qui concerne les salaires et gages de la transformation du bois d'œuvre, incluant la récolte. Kruger procure quelque 970 emplois directs et indirects dans la région Côte-Nord. Dans le contexte difficile de l'industrie du bois d'œuvre, ces retombées sont considérables et permettent à l'ensemble d'une région de grandir. Les investissements massifs de Kruger témoignent de sa volonté de consolider ses activités sur la Côte-Nord.

4- POSITION DES PARTENAIRES

Bien qu'elles représentent l'objectif principal du projet de Kruger – Scierie Manic, les activités d'exploitation forestière comme telles ne font pas partie du processus d'audience publique. Ces activités ont déjà été autorisées par le ministère des Ressources naturelles alors le présent mémoire ne vise pas à faire le procès de l'industrie forestière quant à ses lois et règlements, mais à évaluer l'étude d'impact déposée relativement au projet d'aménagement d'un accès à l'île René-Levasseur.

En tant que partenaires au cœur du développement économique, nous n'avons nullement la prétention de se dire spécialistes de l'environnement. Toutefois, à la lecture de l'étude d'impact et d'après le contenu des séances d'audiences publiques, le promoteur a démontré à notre satisfaction que les méthodes de construction et d'exploitation résulteront en un impact résiduel négligeable sur les milieux naturel et humain du territoire. Les mesures d'atténuation proposées et la vigilance du programme de suivi environnemental permettront d'assurer des résultats conformes aux exigences ministérielles.

En effet, lorsque l'on considère les zones du projet tel que présenté par Kruger par rapport à l'ensemble du réservoir Manic, il s'agit d'un projet très restreint. Selon les faits, la superficie occupée par les rampes d'accès représente 12 mètres de large et leurs longueurs respectives, de 165 mètres pour la rive sud et de 250 mètres pour la rive nord, sur une superficie totale de près de 650 000 mètres pour les rives extérieures du réservoir. La compagnie s'est engagée à prendre des mesures afin de s'assurer qu'il n'y ait aucune perte d'habitats. De plus, Kruger entend mettre en place diverses mesures de mitigation afin de limiter les impacts potentiels de son projet et ce, tant en phase de construction, que durant la phase d'exploitation. Cette approche nous apparaît très satisfaisante compte tenu des impacts limités.

Kruger – Scierie Manic détient depuis 1997 des contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier sur l'aire commune 093-20 pour ses trois scieries. D'une superficie totale de 14 953 km² incluant la portion de l'île René-Levasseur, représentant 12 % de l'aire commune, celle-ci correspond à 35 % du volume total de récolte future. Tel que présenté, l'apport économique de Kruger est d'une grande importance pour une région ressource comme la nôtre. Les emplois qu'elle génère contribuent à retenir en

région une main-d'œuvre qualifiée et représente un avenir pour nos jeunes qui trop souvent fuient leur région par manque d'opportunités. Nous avons grandi avec la grande entreprise et nous sommes conscients que sa santé financière dicte le climat de toute une région. Nous connaissons également les impacts de sa perte, notamment au niveau de l'économie et du marché du travail et cette situation, nous ne souhaitons pas la vivre. De tels projets dans la région permettent de bien consolider et de maintenir la présence de partenaires majeurs sur le territoire.

D'autre part depuis quelques années, notre région mise également sur le développement touristique pour diversifier son économie. L'attrait du Nord et des grands espaces est déjà fort recherché par une clientèle en quête d'aventure et de plein air. Aussi, la région travaille activement à créer une réserve mondiale de la biosphère qui regrouperait l'astroblème de Manicouagan, le massif des Monts Groulx et le barrage Daniel-Johnson. Le site de l'astroblème de Manicouagan, par sa structure de métamorphisme de choc, intéresse également les géologues, chercheurs et amateurs de tourisme scientifique. En conséquence, est-ce que le projet d'aménagement d'un accès à l'île René-Levasseur, de par l'accessibilité qu'il génère du site représente une ouverture au développement touristique ? La question demeure sans réponse mais nous sommes convaincus que ce territoire revêt un potentiel à découvrir.

5- CONCLUSION

Pour la Ville de Baie-Comeau, le Centre local de développement de Manicouagan et pour la Chambre de Commerce de Baie-Comeau, il est de notre devoir à titre d'acteurs socio-économiques du territoire, de manifester notre appui à la réalisation du projet d'accès à l'île René-Levasseur par Kruger – Scierie Manic. Nous croyons que la consolidation des activités de première transformation est d'une grande importance et ce, surtout dans le contexte difficile que nous connaissons avec les droits compensateurs sur les exportations du bois d'œuvre. Sous cette condition, il sera très difficile de permettre à la région dans un avenir rapproché de faciliter l'aboutissement de projets de 2^e et 3^e transformation. De plus, nous appuyons ce projet aussi en raison des retombées économiques qui, lors de la phase de la construction, amèneront des impacts positifs, notamment en termes d'acquisition de biens et services.

L'étude d'impact et la première partie d'audience ont clairement confirmé que le projet d'accès à l'île René-Levasseur est d'une importance capitale pour la compagnie et par conséquent, pour l'économie de notre région. L'étude d'impact précise que Kruger doit aménager ce territoire si elle ne veut pas voir diminuer son approvisionnement, ce qui mettrait en péril la viabilité de ses opérations et de ses usines de sciage sur la Côte-Nord. Nous considérons donc ce projet comme essentiel à la continuité de ses opérations et nous espérons par notre appui, garantir pour les décennies à venir la présence de Kruger sur notre territoire.

Suite à cet exercice de démocratie participative, nous avons confiance en l'expertise de Kruger qui a fait la démonstration d'un projet respectueux autant pour l'environnement que pour le milieu humain. Nous souhaitons avoir mis en lumière la relation entre les impacts positifs et négatifs anticipés, si jamais le projet d'aménagement d'un accès à l'île René-Levasseur ne se produit pas. En ce sens, nous espérons que vous accorderez toute l'attention nécessaire à nos propos et que ceux-ci puissent vous aider dans vos actions. Merci de votre attention.